

MAIRIE – 2 rue du Pigeonnier 71 160 RIGNY SUR ARROUX ☎ 03 85 53 12 95 mairie-rigny-sur-arroux@wanadoo.fr	Département : Saône-et-Loire Arrondissement : Charolles Canton : Gueugnon Commune : Rigny-sur-Arroux
---	---

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

<u>Présents :</u>	T. VOYARD, P. DEVILLARD, G. BONNOT, P. BERNARD, G. GRANGER, P. TEIXEIRA, D. JACOB, L. SÆUR, C. BONNET, B. FONDARD, G. FORET
Absents :	G. DESCREAUX pouvoir à G. GRANGER G. BONNOT pouvoir à G. FORET B. BARROIS pouvoir à D. JACOB
<u>Secrétaire de séance :</u>	G. FORET
<u>Date de convocation</u>	04/02/2016
<u>Durée de la séance :</u>	3h00

Adoption du compte-rendu du conseil du 01 Décembre 2015

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 01 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015

Commune :

Fonctionnement :	Recettes :	535 404.97
	Dépenses :	400 685.37
	Excédent :	134 719.60

Investissement :	Recettes :	45 390.82
	Dépenses :	133 452.47
	Déficit :	88 061.65

Assainissement :

Exploitation :	Recettes :	14 386.90
	Dépenses :	14 284.22
	Excédent :	102.68

Investissement :	Recettes :	4 211.00
	Dépenses :	0.00
	Excédent :	4 211.00

Lotissement :

Fonctionnement :	Recettes :	5 051.74
	Dépenses :	5 051.74
	Déficit :	0

Investissement :	Recettes :	0
	Dépenses :	10 937.04
	Déficit :	10 937.04

Le conseil approuve à l'unanimité pour l'année 2015 les comptes administratifs des sections communes, assainissement et lotissement.

Le conseil approuve à l'unanimité pour l'année 2015 les comptes de gestion établis par le receveur qui correspondent à l'identique aux comptes administratifs.

CONVENTION ACTES

Le maire présente au conseil le souhait de signer la convention proposée par les services de la préfecture permettant de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il explique le contenu de cette convention d'une dizaine de pages : dispositif utilisé, engagements, clauses générales et particulières, ainsi que durée de validité et conditions de renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la « convention entre le représentant de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ».

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

G. GRANGER présente au conseiller le chèque reçu de Groupama pour le remboursement du sinistre des WC publics. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque d'un montant de 580.25€.

VENTE CHEMIN RURAL DES LOGES

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue fin décembre 2015, à la mise en demeure des propriétaires riverains et aux réponses apportées par ces derniers, se portant acquéreurs à l'euro symbolique du chemin rural des Loges, le conseil municipal accepte la vente de ce chemin au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaires et les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

DELAISSE DE VOIRIE - LELONG

Monsieur le Maire rappelle que des travaux avaient été entrepris, par Monsieur LELONG, près de sa propriété. Il a été constaté que les travaux empiétaient sur la voie publique. Aussi, et après passage d'un géomètre expert, les élus ont décidé de céder une partie de la voie qui ne sert pas à la circulation à Monsieur et Madame LELONG. Cette cession de délaissé de voirie se fera pour l'euro symbolique. Les frais de notaire et les frais d'actes seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

CONVENTION MUTUALISATION VERIFICATION DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mutualisation entre la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon et les communes du canton pour le contrôle de pression des poteaux d'incendie, qui consiste à autoriser la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon à réaliser, pour le compte de la commune, les mesures mano-débitométriques des poteaux incendies ainsi que les interventions suivantes : manœuvre du poteau, graissage des bouchons, du verrou et de la tige de manœuvre du poteau a été signé en 2013.

Cette convention étant arrivé à échéance fin 2015, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour les trois années à venir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la présente convention conclue pour les années 2016, 2017 et 2018 (un contrôle par an), ainsi que toutes pièces afférentes. Le coût par poteau étant de 20 €.

DEMANDE DE DETR

Le Maire fait part au conseil municipal du programme d'investissement en équipement nécessaire dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments recevant du public, en termes d'accessibilité. Il s'agit de faire construire un WC handicapé extérieur à l'école, de la mise en place de main-courante et de plinthes aux abords de l'école et de la mairie, et de l'installation d'un dispositif pour les malentendants à l'accueil de la mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces acquisitions, sollicite l'Etat afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la DETR 2016 et arrête le plan de financement comme suit (montants HT)

D.E.T.R. – Etat (40 %) :5 075.48 € HT
COÛT TOTAL DE L'EQUIPEMENT :12 688.70 € HT
TOTAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE :5 841.84 € HT

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- *Commission bâtiments* : la commission a eu lieu le samedi 30 janvier à 9h00. Tous les bâtiments ont été visités et quelques travaux sont à prévoir.

Ecole :

Suite à la demande de Mme Rameau Agnès, la commission va demander un devis afin d'étudier la possibilité de créer un WC au fond du couloir de sa classe.

Les arrivées d'eau et les évacuations sont présentes dans ce couloir.

Une décision pour l'utilisation des panneaux de basket existants dans la cour de jeux devra être rapidement prise puisque le cabinet de contrôle SOCOTEC nous a précisé leur non-conformité.

Nous allons rechercher une solution à moindre coût pour mettre en sécurité quelques plaques du mur d'enceinte de la cour qui sont fêlées.

Un devis sera demandé aussi pour la construction du WC handicapé pour accessibilité aux PMR en lieu et place des anciens désaffectés sous le préau, nous partirions sur la même conception que les toilettes publiques, si cela est possible avec un urinoir, un WC et un lavabo.

Un devis sera aussi demandé pour réaliser le carrelage du bureau de Charline, le sol est recouvert d'un Lino posé sur un parquet qui a tendance à s'affaisser.

Des étagères pourront être installées par notre personnel afin de remplacer l'armoire qui tient beaucoup de place dans un lieu très exigu.

La porte d'entrée de la salle d'évolution sera elle aussi changée cette année, un devis est en attente. Ce sera la dernière de l'école, il restera les 2 portes des logements si nous voulons entièrement changer les ouvertures du bâtiment.

Eglise :

L'entreprise Journet est intervenu plusieurs fois afin de boucher les trous entre les chevrons du cloché à l'aide de grillage pour empêcher l'accès aux pigeons. Ils interviendront par la suite, pour réparer la moraine et travailler sur les chéneaux pour stopper les fuites de toit, les infiltrations d'eau ont créé de nombreuses dégradations (voir photos), nous attendrons la fin des travaux pour faire repeindre les murs.

Le cloché a été nettoyé, ce sont 14 sacs poubelles de fientes d'oiseaux qui ont été sortis, les moteurs des cloches sont maintenant en état de fonctionnement.

Atelier communal :

Propre, rangé, RAS

La Mairie

Des devis ont été demandés pour l'accessibilité aux PMR : Protection rampe d'accès, rampe pour escaliers, sonnette, amplificateurs de sons pour sourds et malentendants à l'accueil.

Nous allons effectuer une étude pour voir la possibilité de changer les moyens de chauffage et peut être de climatisation des pièces les plus employées (accueil, bureau du maire, salle de réunion).

Une rénovation des tapisseries, boiseries, rideaux, peinture intérieur de l'ensemble du bâtiment serait à prévoir au budget 2017.

- Commission voirie

D'un premier abord, le réseau routier communal ne semble pas en trop mauvais état. Les travaux réalisés ces dernières années, même si parfois l'attente fut longue (!), sont plutôt bien faits et tiennent dans le temps. L'hiver de moins en moins rigoureux y est sans doute aussi pour quelque chose.

Travaux à envisager et à prioriser en fonction du budget.

Dans le bourg :

- Rue du mitron
- Rue de l'atelier
- Rue de la Chenevière

Aménagements spéciaux « sécurité – embellissement »

- Entrée du bourg, par la route de Neuvy
- trottoirs côté droit en rentrant – amendes de police – et en même temps
- réalisation d'une chicane ou tout autre moyen apte à casser légalement la vitesse.
- Réfection de la place de l'église ainsi que du périmètre immédiat de l'église.

Voirie extérieure bourg.

- Route de Neuvy
 - Secteur du « Bois Bonnot »
 - Une portion « route de Bois Franc »
- Route de la commanderie
 - Première montée sur environ 150 m. qui s'accompagnera obligatoirement du busage du chemin d'accès à la maison de Mme GIDON.
 - puis la dernière montée, sur environ 500 m, de l'entrée du virage jusqu'à la partie refaite il y a quelques années.
- Chemin de Chaume
 - Le point bas est en très mauvais état. Peut-être essayer quelques saignées.
- Chemin Loctin
 - Nombreux trous à boucher au concassé.
- Le chemin du « Montot » pourrait être refait à l'avenir, mais il serait judicieux dans ce cas d'achever la route de Vigny par la même occasion.

Enfin, les membres de la commission ont constaté l'état difficile de la côte des « Philiberts », et le besoin sans doute important de matériaux nécessaires à la remise en état du chemin du « Manet » (demande du nouveau propriétaire).

DIVERS

- **Litige DE PONNAT** : Monsieur le Maire informe les conseillers que l'avocat des conjoints DE PONNAT a saisi le tribunal administratif de Dijon en date du 3 février 2016 concernant le litige pour l'accord du permis de Monsieur GAY à la Vesvre. La commune devra donc se doter d'un avocat pour se défendre.
- **Subvention parlementaire** : La commune a reçu l'accord pour l'attribution de la réserve parlementaire de Monsieur Jérôme DURAIN, Sénateur de Saône-et-Loire, de 6000€ dans le cadre du projet de réhabilitation du court de tennis.
- **Distribution des sacs poubelles** : Suite à la décision de la CCPG de ne plus distribuer de sacs poubelles aux administrés, les élus s'interrogent sur le devenir du stock restant à la commune. Une distribution sera certainement envisagée dans le courant de l'année pour écouler ce stock.
- **Ecole maternelle** : D'après les prévisions pour la rentrée scolaire de septembre 2016, 29 maternelles sont attendus dont 7 tout-petits. Les enseignantes ont alerté les élus à ce sujet. En effet, il s'agit d'un nombre important d'élèves pour une seule classe. Si les inscriptions au printemps confirment ces chiffres, des solutions seraient envisagées pour aider au mieux l'enseignante de maternelle.
Dans le cadre des sorties scolaires, la directrice de l'école, Agnès RAMEAU a demandé aux conseillers l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer aux frais de transports. Les élus sont d'accord pour cette subvention exceptionnelle de 1000€ couvrant intégralement les frais de transports.

TOUR DE TABLE

- D. CLOIX : Les habitants des logements OPAC de la rue du Meunier demandent s'il est possible d'avoir un gros container permettant ainsi de regrouper leurs poubelles. C. BONNET va étudier le problème.
- B. FONDARD : Monsieur et Madame TURPIN-THORIN qui ont emménagé dans la maison derrière la mairie, demande s'il serait possible d'acheter le morceau de jardin devant leur maison pour que leur fils puisse y planter différentes espèces de fleurs. G. GRANGER va les rencontrer pour voir avec eux ce qu'il est possible de faire.
- G. FORET : Noël MONNET demande s'il est possible que la commune fournisse le matériel afin qu'il puisse buser le fossé communal proche de sa propriété (environ 37 m).

FIN DE LA SEANCE : 21h30

G. GRANGER	T. VOYARD	C. BONNET	D. JACOB
P. BERNARD	G. FORET	P. DEVILLARD	G. BONNOT
B. FONDARD	D. CLOIX	B. BARROIS	G. DESCREAUX
L. SOEUR	P. TEIXEIRA		